

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/003

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Laurent LAGES

Objet : Patrimoine - Demande de reclassement ERP du gîte de groupe du Moulin des Baronnies

L'atelier tourisme a engagé une réflexion d'ensemble sur la partie sommeil du gîte de groupe qui est actuellement gérée par la communauté de communes au Moulin des Baronnies.

Actuellement, la partie sommeil du gîte de groupe est classée en ERP 5^{ème} catégorie, du fait d'une capacité de 21 personnes. Cette classification nécessite des mesures particulières à respecter, notamment la présence d'un responsable permanent sur site la nuit lorsque l'établissement est ouvert au public.

Cela induit des contraintes importes en termes d'exploitation, difficilement compatibles avec le fonctionnement actuel de la communauté de communes.

En particulier, l'analyse de la situation démontre qu'une adaptation du fonctionnement actuel est nécessaire pour que la réglementation soit respectée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 toute l'année.

Plusieurs scénarios techniques ont été travaillés, en concertation avec le service SDIS et son référent le lieutenant Thomas (fonctionnement compatible juridiquement au classement actuel en 5^{ème} catégorie, adaptations dans le fonctionnement de l'établissement, déclassement de l'établissement ERP 5^{ème} catégorie).

Une étude de la fréquentation du Gîte de Groupe montre qu'en moyenne il est loué à 2.5 personnes/nuit et que très peu de groupes dépassent un effectif de 15 personnes : 3 groupes en 2021 et 4 en 2022. La fréquentation totale représente en 2021 : 661 nuitées et en 2022 : 1035 nuitées.

LE BUREAU,

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

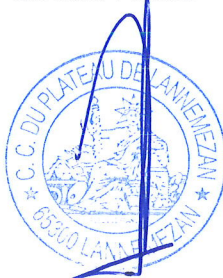
Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230206-2023-003B-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

DECIDE

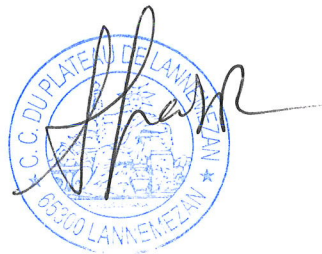
- De solliciter auprès de Monsieur le Maire de Sarlabous un déclassement ERP de la partie sommeil du gîte de groupe classée en ERP 5^{ème} catégorie, afin de réduire sa capacité d'accueil à 15 personnes ou 7 mineurs,
- De se rapprocher du service départemental d'incendie et secours afin de prendre connaissance de toutes les recommandations de sécurité pour la gestion de ce gîte de groupe, et de les mettre en œuvre,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la commune de Sarlabous, de la sous-préfecture ou du service départemental d'incendie et de secours,
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure une convention de location de l'appartement situé sur le site, à usage d'habitation, pour un coût mensuel de 380 euros TTC plus les charges.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 17 FEV. 2023
Publiée le 17 FEV. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230206-2023-003B-DE
Date de notification : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023